

Municipalité de

ST FERDINAND



ISSN 1499-9382

INFORMATIONS
MUNICIPALES

Vol. 11 - No. 3
octobre 2011



Saviez-vous que...

Qu'il existe un service de prêt entre bibliothèques (PEB) qui est **entièrement gratuit** et qui vous donne accès à **des millions de documents à travers le Québec?**

Que ce service exclusif offert par votre bibliothèque municipale est accessible sur Internet à partir de la maison?

Que vous pouvez en moyenne vous procurer ces **livres dans un délai de moins d'une semaine?**

Le service de PEB vous offre des documents de toutes sortes. Vous recherchez un livre pour vos études, vos hobbies, pour vous détendre ou bien pour initier les petits à la lecture grâce aux magnifiques livres pour la jeunesse?

Et bien, ne cherchez plus! Le prêt entre bibliothèques est là pour vous!

Vous aimez les statistiques? Pour vous donner une idée, plus de **40 000** documents seront expédiés dans le Réseau BIBLIO CQLM au courant de l'année.

Comment faire pour avoir accès à tout cela? C est fort simple, il suffit d'être abonné et d'avoir votre **NIP** (numéro d'identification personnelle) qui vous sera remis sur demande à la bibliothèque.

www.biblioweb.qc.ca

Pour en savoir davantage, venez nous rencontrer. Il nous fera grand plaisir de vous indiquer comment utiliser ce formidable service qu'est le **PEB!**

L'équipe de la bibliothèque municipale

Société d'Horticulture de St-Ferdinand

Décorations de Noël

Conférencière :

Mme Denyse Proulx

mardi, le 15 novembre 2011

à la Salle Communautaire à 19h00

Gratuit pour les membres et 5 \$ pour les non-membres

Maison Hantée pour l'Halloween

Dimanche, le 30 octobre 2011

de 17h30 à 19h30

à la Maison de Jeunes

(291 rue Bernier)

*les enfants de 4 à 11 ans,
pourront vivre un trajet d'horreur.*

Frissons et peur au rendez-vous!

Allez les enfants venez chercher des bonbons....!

*Une réalisation de la Maison de Jeunes
en partenariat avec*



Desjardins

Caisse du Carrefour des lacs

Ce bulletin d'information municipal est publié par la municipalité de Saint-Ferdinand et est distribué gratuitement à tous les foyers de la municipalité. Sa rédaction est faite en collaboration avec les responsables des services municipaux concernés.

Responsables du bulletin : Bernard Barlow et Renée Vigneault

Collaboratrices : Sylvie Tardif et Michèle Lacroix

Conception et mise en page : Gérard Lessard

Impression : Imprimerie Fillion enr.

Tirage : 1000 copies

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2011

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2011

STATIONNEMENT DE NUIT

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin public entre 23h00 et 7h00 du 15 novembre 2011 au 1^{er} avril 2012 inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité.



INVITATION

À TOUS

ASSEMBLÉE

ANNUELLE

**«Les Fêtes
du Lac William»**

Mardi, le 8 Novembre 2011

au Restaurant L'Oriental à 19h30

À l'ordre du jour :

Rapport des activités 2011

Rapport des états financiers

Période de questions et de suggestions

Élections

Présentation du nouveau comité

Nous vous attendons en grand nombre, et avis à ceux qui sont intéressés à se joindre au comité 2012 pour la 25ième édition ainsi qu'aux autres éditions suivantes.

Bienvenue à tous



**Prochaine réunion
du conseil municipal
de St-Ferdinand**

**mardi, le 7 novembre 2011
à 19h00 à la salle du conseil**

Au Cercle des Fermières de St-Ferdinand

Des membres sont honorés pour leur assiduité

Le Cercle des fermières de St-Ferdinand no 34 Fédération 06, était fière de souligner des membres de 45 à 50 ans CFQ, lors de la réunion mensuelle du 13 octobre dernier. Félicitations mesdames !



Mme Bibiane Garneau, Mme Juliette Lemay, Mme Lise Turmel et Mme Jacqueline Bisson.

Le Cercle des Fermières vous invitent...

Judi, le 11 novembre, visite du Salon des Métiers d'art à St-Hyacinthe (possibilité de co-voiturage), communiquez avec Carmen 418-428-9646).

Bienvenue à toute la population.

Lundi, le 14 novembre à 9h00 à la Salle Communautaire : petites trouvailles pour cuisiner «des beignes aux patates».

Bienvenue à toute la population.

Souper Spaghetti d'Halloween

Cercle des Fermières de St-Ferdinand

Vendredi, le 4 novembre 2011

à 18h00 à la Salle Communautaire

Nous invitons toute la population à porter les couleurs de l'Halloween

- Concours de citrouille
- Apportez votre citrouille décorée et courrez la chance de gagner de beaux prix

Cartes en vente : Adultes 10 \$ et enfants 5 \$

Louise Lemay, près CFQ 418-428-3321
et Carmen Vachon au 418-428-9646



Louise Lemay, présidente, Bibiane Garneau 45 ans membres des CFQ, Lise Turmel, 46 ans membre, Anne Gosselin, vice-présidente, Juliette Lemay, 46 ans membre, Jacqueline Bisson 47 ans, membre, Constance Lemay, conseillère no 2, Claudette Cliche, conseillère no 1 et Carmen Vachon, secrétaire-trésorière.

FADOQ Club de St-Ferdinand

Soirée de danse

samedi, le 29 octobre 2011 à 20h00

à la Salle Communautaire

Orchestre et prix de présence.

Bienvenue à tous

FADOQ Club de St-Ferdinand

Cours de Caméra Numérique

Le cours est d'une durée de 9 heures, soit 3 cours de 3 heures et le coût est de 20 \$.

Pour inscriptions :

Michelle Lemay au 418-428-3869

ou Gérard Lessard au 418-428-9352

Aussi disponible :

Cours d'internet, d'ordinateurs et multimédias

Règlement régissant la période de questions

Attendu que le Conseil municipal doit, conformément à l'article 150 du Code municipal, tenir une période de questions lors d'une séance;

Attendu que le Conseil juge que la période de questions est disponible pour poser des questions d'intérêt public et relatives à l'administration municipale plutôt que pour émettre des commentaires personnels ou des attaques contre quiconque;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné, conformément à l'article 445 du Code municipal par Gérard Garneau, conseiller, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2011;

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que le présent règlement ordonne et statue ce qui suit, à savoir :

Article 1 : DÉFINITIONS

Dans le présent règlement les mots :

« intervenant » signifie : toute personne présente à une séance du conseil qui adresse une question à un membre du Conseil.

« président » désigne : le maire, le maire suppléant ou tout autre membre du Conseil qui préside la séance.

Article 2 : DURÉE ET MOMENT DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

Les périodes au cours desquelles les personnes peuvent poser des questions orales aux membres du Conseil sont les suivantes :

- immédiatement après l'adoption des procès-verbaux pour une durée de quinze (15) minutes;
- immédiatement avant la présentation des comptes pour une durée de quinze (15) minutes;

Le président déclare la période de questions close :

- a) à l'expiration de la durée prévue au présent article;
- b) lorsqu'aucune des personnes présentes n'a de question à poser même si la durée de la période n'est pas écoulée;
- c) lorsque le président juge que l'ordre et le décorum ne peuvent plus être respectés malgré les avertis-

- d) sements et malgré les dispositions de l'article 5; à la première de ces éventualités, à moins que le Conseil en décide autrement.

Article 3 : PROCÉDURE À SUIVRE POUR POSER UNE QUESTION

- 3.1 Au cours de la période de questions, personne ne peut s'adresser à un membre du Conseil à moins que le président ne lui ait reconnu ce droit;
- 3.2 Chaque personne désirant poser une question à un membre du Conseil doit :
 - a) se lever;
 - b) décliner ses nom et prénom;
 - c) préciser à quel membre du Conseil s'adresse sa question;
 - d) formuler oralement, clairement et succinctement une seule question;
 - e) se rasseoir dès que la question est posée et attendre la réponse en silence;
- 3.3 Si deux (2) personnes se lèvent en même temps, le président désigne celle qui pose sa question en premier. Il accorde ensuite à l'autre l'occasion de poser sa question à un membre du Conseil;
- 3.4 Le membre du Conseil à qui la question est adressée peut y répondre sur le champ ou, s'il ne possède pas tous les éléments nécessaires pour donner immédiatement la réponse, confirmer à l'intervenant qu'il y répondra à la prochaine séance ordinaire ou par écrit dans un délai qu'il précisera;
- 3.5 L'intervenant ne peut poser qu'une seule question à la fois. Dès qu'il a reçu une réponse, il doit céder sa place à une autre personne;
- 3.6 Un intervenant ne peut poser une deuxième question que lorsque toutes les personnes désireuses de poser une question ont eu l'occasion d'en adresser une première à un membre du Conseil;
- 3.7 Chaque intervenant ne peut poser qu'un maximum de deux (2) questions par période permise lors d'une séance du Conseil.

Article 4 : NATURE DES QUESTIONS

- 1.1 Seules les questions de nature publique seront permises;
- 1.2 Les questions ne peuvent porter sur des renseignements nominatifs protégés par le chapitre 3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

- 1.3 Elles ne peuvent non plus porter sur des renseignements que la municipalité peut refuser de communiquer sous l'autorité des articles 19 et suivants, section 2, chapitre 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- 1.4 La question adressée à un membre du Conseil par un intervenant ne doit pas être une demande pour obtenir une communication d'un document, une copie ou l'extrait d'un document. Ces demandes devront être adressées à la directrice générale en dehors des séances du Conseil et pendant les heures normales d'ouverture du bureau.

Article 5 : ORDRE ET DÉCORUM

- 5.1 L'intervenant doit s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire envers quiconque;
- 5.2 L'intervenant doit poser une question et non émettre un commentaire ou une opinion;
- 5.3 Chaque membre du Conseil peut, avec la permission du président, compléter la réponse donnée;
- 5.4 L'intervenant ne doit en aucun cas discuter du mérite de la matière sur laquelle porte la question posée;
- 5.5 L'intervenant ne peut argumenter avec un membre du Conseil ou avec une autre personne présente à la séance;
- 5.6 Les personnes présentes à la séance doivent garder le silence pendant la période de questions;
- 5.7 Il ne peut y avoir d'échange entre les personnes assistant à l'assemblée;
- 5.8 L'intervenant ne doit pas être interrompu par un membre de l'assistance pendant qu'il formule sa question;
- 5.9 Le président de la séance fait observer l'ordre et le décorum pendant la période de questions;

- 5.10 Tout membre du public présent, lors d'une séance du Conseil, doit obéir à une ordonnance du président de la séance, en ce qui a trait à l'ordre et au décorum durant les séances du Conseil;

Après un premier avertissement de se conformer à une telle ordonnance, le président peut ajourner la séance et décréter l'expulsion du contrevenant en faisant appel aux membres du corps policier;

- 5.11 Toute personne rappelée à l'ordre doit immédiatement se taire et/ou se rasseoir;
- 5.12 Le président peut faire éconduire et mettre à la porte de la salle du Conseil toute personne qui, après avoir été rappelée à l'ordre, continue à troubler l'ordre ou refuse de se taire;
- 5.13 Le présent règlement autorise l'enregistrement des périodes de questions;

Article 6 : CONTRAVENTION

Quiconque contrevient aux dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200 \$ pour une première infraction et d'une amende minimale de 400 \$ pour une récidive; l'amende maximale qui peut être imposée est de 1 000 \$ pour une première infraction et d'une amende maximale de 2 000 \$ pour une récidive.

Dans tous les cas, les frais de poursuite sont en sus.

Article 7 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

(signé) Donald Langlois
Maire

(signé) Sylvie Tardif
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 6 septembre 2011

Adoption : 3 octobre 2011

Publication : 6 octobre 2011

**La chorale « Do-Mi-Sol » de St-Ferdinand
et la chorale « Les Semeurs de Joie »
de Thetford-Mines**

**Grand concert à St-Ferdinand
Dimanche, le 27 novembre à 14h00
à la Salle Communautaire**

Chants populaires et chants de Noël

Entrée : Adultes 8\$ et enfants 4\$

Bienvenue à tous

**Club de Ski de Fond
« La Clé des Bois »**

Assemblée Générale Annuelle

**Jeudi, le 10 novembre 2011 à 19h30
au Chalet du Club de Ski de
Fond « La Clé des Bois »
au 320 Rang 6 - St-Ferdinand**

***Tous les membres de la saison
2010-2011 sont les bienvenus***

Résumé de certaines décisions du conseil

Ce résumé n'est pas le procès-verbal des délibérations du conseil, c'est un compte rendu sans plus.

Adoption du 2^e projet de règlement modifiant le règlement de lotissement no 890405-B de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand.

Adoption du 2^e projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 890405-A de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand.

Adoption du 2^e projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-municipalité de Bernierville.

Adoption du règlement régissant la période de questions.

Adoption du règlement concernant la tarification des services de loisirs.

Adhésion à Tourisme Érable pour l'année 2012 au coût de 227.85 \$ (taxes incluses).

Inscription de Renée Vigneault et Clermont Tardif à la journée de formation « L'encadrement des employés » organisée par le CLD de l'Érable qui aura lieu le 21 octobre à Plessisville. Coût : 50 \$ par personne (taxes en sus).

Inscription de Vicky Labranche, inspectrice en bâtiment et environnement adjointe à 4 cours offerts par la COMBEQ et la FQM soit, initiation au Code de construction du Québec, captage des eaux souterraines, rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme et gestion efficace des plaintes et recours en cas de manquement aux règlements. Coût : 1 140 \$ (taxes en sus).

Inscription de Michèle Lacroix et Sylvie Tardif à la journée de formation « Le code d'éthique des employés

municipaux » qui aura lieu le 3 novembre à Saint-Ferdinand. Coût : 130 \$ par personne (taxes en sus).

Amendement au contrat relatif à l'utilisation des emprises publiques aux fins de construction d'un parc éolien.

Mandat à Michel Benjamin, arpenteur géomètre, pour arpenter la route Dussault sur une longueur d'environ 2,5 km à partir de l'intersection de la route du Domaine du Lac pour un montant de 3 500 \$ (taxes en sus).

Nomination de Gérard Garneau, conseiller, comme représentant de la municipalité auprès de la Table des aînés de la MRC de l'Érable.

Achat d'un treuil électrique auprès de Compagnie Motoparts inc. au coût de 951.27 \$ (taxes incluses).

Achat d'un système téléphonique IP OFFICE 500 version 7 auprès de Bell au coût de 3 594.70 \$ (taxes en sus).

Commandite de 400 \$ au Club des motoneigistes du lac William pour une publicité sur la carte des sentiers 2011-2012.

Autorisation au Club des motoneigistes du lac William de traverser le rang 6 vis-à-vis le lot 286-P et vis-à-vis les lots 564, 566 et 567-P.

Aide financière de 70 \$ aux Chevaliers de Colomb de St-Ferdinand pour la journée colombienne du 15 octobre 2011.

Don de 100 \$ au Comité de la fête de Noël des enfants de la fabrique de Saint-Jean-Baptiste-Vianney.

Avis de motion : règlement relatif à la circulation et au stationnement.

Avis de motion : règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Achat d'un tapis pour la salle du conseil auprès de La Maison du Prélart au coût de 1 233.81 \$ (taxes incluses).

Échange de terrain avec Pierre Caluori d'une superficie d'environ 300 mètres carrés, à titre gratuit, pour le déplacement du chemin.

Cession de terrain par Frédéric Marcoux d'une superficie d'environ 54,6 mètres carrés, à titre gratuit, pour le déplacement du chemin.

(suite à la 5)

BUREAU MUNICIPAL

821, rue Principale • Saint-Ferdinand, Qc • G0N 1N0

Téléphone : 418-428-3480

Télécopieur : 418-428-9724

Courriel : info@municipalite.saint-ferdinand.qc.ca

Site web : www.municipalite.saint-ferdinand.qc.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

et de 13h00 à 16h30

et le jeudi soir de 18h00 à 21h00

Résumé de... (suite de la 4)

Avis de motion : règlement concernant le terrassement et l'installation de ponceaux.

Émission de 8 permis de rénovation, 1 résidence neuve, 2 bâtiments accessoires, 3 permis d'agrandissement, 1 permis de lotissement, 1 certificat d'autorisation, 10 permis d'installation septique et 1 puits artésien.

Approbation des comptes du mois de septembre pour un montant de 136 990.40 \$

VIACTIVE

Programme d'activités physiques conçu par Kino-Québec pour les personnes de 50 ans et plus

Tous les lundis de 13h30 à 15h00
à la salle communautaire

Inscriptions : Madeleine Filteau au 418-428-9352

Bougez plus, mangez mieux

Chevaliers de Colomb

Conseil 9149 de St-Ferdinand

Noël des Enfants

pour les enfants de 8 ans et moins
dimanche, le 18 décembre 2011
à 13h30 à Salle Communautaire

Inscription obligatoire pour les cadeaux
au 418-428-3769 (Roger) ou 418-428-3536 (Yves)

Souper et soirée des Jubilaires FADOQ Club de St-Ferdinand

Vendredi, le 16 décembre 2011

à 18h00 à la Salle Communautaire

Souper et soirée : 18 \$/pers.

Soirée seulement : 5 \$/pers.

Cartes en vente par les membres
du conseil d'administration
Bienvenue à tous

UN RAPPEL AMICAL
Le 3e versement
de vos taxes municipales est échu
depuis le 4 octobre 2011.
Une remise serait appréciée.

Merci !

Popote roulante

Des repas préparés sont servis à domicile pour personnes âgées, en convalescence ou handicapées de St-Ferdinand. Il en coûte 6,25 \$ par repas préparé par le restaurant du Lake Side. Deux repas par livraison soit le mercredi et le vendredi de chaque semaine.

Pour inscriptions et informations :
Lise Fréchette 428-3318

FADOQ Club de St-Ferdinand

Après-midi de danse

avec Léona Germain
dimanche, le 13 novembre 2011

de 13h30 à 16h00

à la Salle Communautaire

Bienvenue à tous

SOUPER brochettes de poulet

de la Maison de Jeunes
La Traversée 12-18 ans

samedi, le 19 novembre 2011

de 17h30 à 20h30 au 291, rue Bernier Ouest

Coût : Adultes 15 \$

Enfants : 12 ans et moins 8 \$

Carte obligatoire

en vente à la Maison de Jeunes

418-428-9622

Calendrier des activités à St-Ferdinand

mois	date	activité	organisme
Octobre 2011			
	samedi le 29	Soirée de Danse - FADOQ Club de St-Ferdinand	Salle Communautaire à 20h00
Novembre 2011			
	vendredi le 4	Souper spaghetti - Cercle des Fermières	Salle Communautaire à 18h00
	mardi le 8	Les Fêtes du Lac William - Assemblée Générale	Restaurant L'Oriental à 19h30
	jeudi le 10	Réunion mensuelle - Cercle des Fermières	Salle Communautaire à 19h00
	jeudi le 10	Assemblée Générale - La Clé des Bois	Manoir du Lac William 19h30
	dimanche le 13	Danse de 13h30 à 16h00 FADOQ St-Ferdinand	Salle Communautaire
	mardi le 15	Société d'Horticulture - Conférence	Salle Communautaire à 19h00
	samedi le 19	Souper Brochettes de Poulet - Maison de Jeunes	291 Bernier Ouest
	samedi le 26	Soirée de Danse - FADOQ Club de St-Ferdinand	Salle Communautaire à 20h00
	dimanche le 27	Grand Concert Do-Mi-Sol et Semeurs de Joie	Salle Communautaire à 14h00
	mardi le 29	Assemblée régulière des Chevaliers de Colomb	Salle du Lakeside à 19h30
Décembre 2011			
	jeudi le 8	Réunion et Souper des Fêtes - Cercle des Fermières	Salle Communautaire à 18h00
	samedi le 10	Souper des Fêtes et Soirée - Chevaliers de Colomb	Salle Communautaire à 17h30
	mardi le 14	Assemblée régulière des Chevaliers de Colomb	Salle du Lakeside à 19h30
	vendredi le 16	Souper et Soirée des Jubilaires - FADOQ Club St-Ferdinand	Salle Communautaire à 18h00
	dimanche le 18	Noël des Enfants - Chevaliers de Colomb	Salle Communautaire
Janvier 2012			
	jeudi le 12	Réunion mensuelle - Cercle des Fermières	Salle Communautaire à 19h00
	dimanche le 15	Partie de cartes et jeux de société - Cercle des Fermières	Salle Communautaire 13h30
	samedi le 28	Soirée de Danse - FADOQ Club de St-Ferdinand	Salle Communautaire à 20h00
	mardi le 31	Assemblée régulière des Chevaliers de Colomb	Salle du Lakeside à 19h30
Février 2012			
	vendredi le 3	Festival des Neiges - Chevaliers de Colomb Présentation des Duchesses	Salle Communautaire
	jeudi le 9	Souper d'amitié 17h30 et Réunion - Cercle des Fermières	Salle Communautaire
	vendredi le 11	Festival des Neiges - Couronnement de la Reine et Soirée	Salle Communautaire
	dimanche le 12	Déjeuner Familial St-Valentin - Chevaliers de Colomb	Salle Communautaire
	mardi le 21	Société d'Horticulture - Conférence	Salle Communautaire à 19h00
	samedi le 25	Soirée de Danse - FADOQ Club de St-Ferdinand	Salle Communautaire à 20h00
	mardi le 28	Assemblée régulière des Chevaliers de Colomb	Salle du Lakeside à 19h30
Mars 2012			
	dimanche le 4	Déjeuner Familial - Chevaliers de Colomb	Salle Communautaire
	jeudi le 8	Réunion mensuelle - Cercle des Fermières	Salle Communautaire à 19h00
	mardi le 20	Société d'Horticulture - Conférence	Salle Communautaire à 19h00
	mardi le 27	Assemblée régulière des Chevaliers de Colomb	Salle du Lakeside à 19h30
	samedi le 31	Soirée de Danse - FADOQ Club de St-Ferdinand	Salle Communautaire à 20h00
Avril 2012			
	jeudi le 12	Réunion mensuelle - Cercle des Fermières	Salle Communautaire à 19h00
	mardi le 17	Société d'Horticulture - Conférence	Salle Communautaire à 19h00
	jeudi le 19	Exposition - Cercle des Fermières de 18h00 à 20h00	Salle Communautaire
	vendredi le 20	Exposition - Cercle des Fermières de 13h00 à 20h00	Salle Communautaire
	mardi le 24	Assemblée régulière des Chevaliers de Colomb	Salle du Lakeside à 19h30

Si vous avez des activités et vous voulez qu'elles soient inscrites, vous appelez au Service des Loisirs au 418-428-3413